

ZOOM

Baby-sitting



Pour trouver des familles chez qui travailler, déposez des annonces chez les commerçants de votre quartier, parlez-en autour de vous et consultez les offres des services spécialisés.

Montrez que vous aimez les enfants et que vous avez le sens des responsabilités. Et soyez ponctuel au rendez-vous !

Vous devez être déclaré. La garde d'enfant est assimilée à une tâche à caractère familial. Le tarif horaire ne peut être inférieur à 9,03 € brut de l'heure + 10 % de congés payés. Le nombre d'enfants n'entre pas en compte dans le tarif.

Si vous êtes présent à l'heure du déjeuner ou du dîner, votre repas doit être fourni.

Pour connaître les conditions et modes de paiement :
www.urssaf.fr rubrique Espace particuliers / Barèmes.

Où trouver des offres

www.abc-enfance.com

www.babysitting.fr

www.bebe-nounou.fr

www.yoopala.com

À savoir

Pendant que l'enfant dort, vous serez payé en heures dites de « présence responsable », soit 2/3 d'une heure de travail effectif.

Baby-sitting et réseau IJ

Consultez les offres au CRIJ
et dans les structures Information Jeunesse

Toutes les offres en ligne sur www.crijrhonealpes.fr